

World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 27 avril 2026

WFP/EB.A/2026/6-B/1

Original: anglais

Questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1er janvier-31 décembre 2025)

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM" (1^{er} janvier-31 décembre 2025)" (WFP/EB.A/2026/6-B/1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. A.-R. Qureshi
Directeur financier par intérim
courriel: ally-raza.qureshi@wfp.org

Mme M. Barrett
Directrice
Service de la politique budgétaire et du financement stratégique
Division du Directeur financier
courriel: michelle.barrett@wfp.org

Introduction

1. Bien que 2025 ait été l'une des années les plus difficiles sur le plan de l'aide humanitaire, le PAM a poursuivi ses efforts visant à sauver des vies et à changer la vie des personnes les plus vulnérables en faisant preuve d'une efficacité inégalée.
2. Afin d'améliorer sa capacité d'intervention, le PAM continue de faire appel à des mécanismes de financement stratégique pour débloquer des fonds avant que les contributions ne soient confirmées, permettant ainsi aux bureaux de pays de prendre des mesures rapides, par exemple de procéder au plus tôt à des achats de denrées alimentaires et à des déploiements d'effectifs, d'entamer la réalisation de transferts de type monétaire et de lancer d'importants travaux d'ingénierie pour améliorer l'accès. En 2025, près de 1,3 milliard de dollars É.-U. ont ainsi été débloqués avant la confirmation des contributions.
3. Le présent rapport porte sur l'utilisation par le PAM, en 2025, de ses mécanismes de financement stratégique, à savoir: le préfinancement, qui consiste à verser des avances aux programmes au moyen du dispositif de prêts internes en faveur des projets ou du Compte d'intervention immédiate (CII); l'achat anticipé de produits alimentaires par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres; et le financement des services internes, qui permet au PAM de couvrir les dépenses d'équipement.

I. Préfinancement: dispositif de prêts internes en faveur des projets et Compte d'intervention immédiate

4. Comme les années précédentes, le PAM a eu recours à deux mécanismes pour permettre aux responsables des programmes d'engager des dépenses de manière anticipée: le dispositif de prêts internes en faveur des projets et le CII.
5. Le dispositif de prêts internes en faveur des projets est un mécanisme de préfinancement renouvelable qui permet aux bureaux de pays de contracter des engagements financiers et d'effectuer des dépenses avant que les contributions destinées aux plans stratégiques de pays (PSP) ne soient confirmées. Il aide le PAM à prendre des mesures anticipatoires et à combler rapidement les déficits opérationnels. Les prêts peuvent être accordés sur la base d'une contribution prévue spécifique, auquel cas on parle de "préfinancement adossé à des prévisions de contribution spécifiques", ou sur la base du montant total des fonds prévus pour une opération de pays, auquel cas on parle de "préfinancement global". Ces deux types de préfinancement sont gérés dans la limite d'un plafond appliqué à l'ensemble du dispositif de prêts internes en faveur des projets¹.
6. En l'absence de contributions prévues, le CII permet au PAM de fournir une assistance immédiate en allouant des fonds mis en réserve pour financer des activités essentielles destinées à sauver des vies. La réserve du CII est reconstituée au moyen de contributions de donateurs affectées à cet effet, de remboursements de montants versés à partir de la réserve ou de virements en provenance d'autres réserves ou comptes internes.

¹ "Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration" (WFP/EB.2/2022/11), page 6, décision 2022/EB.2/5, paragraphe xiv.

Recours aux prêts internes en faveur des projets en 2025

7. Les contributions au financement des PSP ont diminué de 33 pour cent² entre 2024 et 2025. Cette baisse a été aggravée par trois facteurs: la prévisibilité limitée des contributions attendues, un nombre globalement plus faible de contributions pouvant servir au préfinancement et une confirmation tardive du fait de savoir si celles-ci pouvaient être utilisées à cette fin. Par conséquent, seulement 31 pour cent des contributions destinées aux PSP ont pu servir au préfinancement en 2025, soit une baisse de 33 pour cent par rapport à 2024.
8. En raison de ces facteurs, le recours au dispositif de prêts internes en faveur de projets a considérablement reculé en 2025, atteignant un niveau équivalent à celui de 2010, année au cours de laquelle le PAM avait enregistré 4,1 milliards de dollars É.-U. de recettes, soit environ un tiers de moins qu'en 2025. Ce recul a limité la capacité du PAM de prépositionner des produits alimentaires, d'initier des transferts de type monétaire à grande échelle, de faire appel à des prestataires de services avant que le financement ne soit confirmé, en particulier dans les situations d'urgence complexes où un retard de quelques semaines seulement a pour conséquences directes une diminution du nombre de personnes secourues, un raccourcissement des cycles d'assistance et une hausse des coûts d'exécution. Le tableau 1 montre le montant des avances versées depuis 2016.

Année	Préfinancement adossé à des prévisions de contribution spécifiques	Préfinancement global	Montant total des avances au titre du dispositif de prêts internes en faveur des projets
2016	1 072,4	100,7	1 173,1
2017	1 277,7	36,0	1 313,7
2018	1 248,5	98,7	1 347,2
2019	1 616,4	197,7	1 814,1
2020	1 436,4	106,7	1 543,1
2021	1 996,2	190,6	2 186,8
2022	2 380,5	193,4	2 573,9
2023	963,9	208,4	1 172,3
2024	1 793,9	111,3	1 905,2
2025	334,0	93,1	427,1
Total	14 119,9	1 336,6	15 456,5

9. Au début de 2025, 216 millions de dollars É.-U. (soit environ 11 pour cent du montant total de 1,9 milliard de dollars avancé en 2024) n'avaient toujours pas été remboursés. Ce solde a été entièrement acquitté au cours du premier trimestre. En 2025, de nouvelles avances d'un montant total de 427 millions de dollars ont été effectuées au bénéfice de programmes mis en œuvre dans 34 opérations. À la fin de l'année, moins de 1 pour cent de ce montant restait à rembourser (soit 4 millions de dollars É.-U.), et la confirmation des contributions correspondantes des donateurs-garants était attendue pour le premier trimestre de 2026.

² Compte tenu uniquement des contributions financières et en nature destinées aux PSP.

10. Sur les 427 millions de dollars d'avances accordés en 2025 au titre du dispositif de prêts internes, 79 pour cent de la valeur totale sont revenus à dix opérations, dont celles menées en Afghanistan, au Bangladesh, au Liban, au Soudan, en Ukraine et au Yémen. En Afghanistan, 74 millions de dollars ont été utilisés pour continuer d'apporter une assistance alimentaire et de type monétaire vitale à des ménages en situation de crise (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) pendant la période hivernale. Les opérations au Soudan ont reçu 64 millions de dollars, qui ont permis d'effectuer des transferts de type monétaire prioritaires sous forme numérique à plus de 600 000 personnes souffrant de la famine et d'améliorer l'infrastructure agricole et l'accès de certains petits exploitants ciblés au marché. Des avances d'un montant de 29 millions de dollars ont été versées au bureau du PAM au Bangladesh, afin de venir en aide à un million de réfugiés Rohingya, ainsi qu'au bureau du PAM au Liban, pour apporter une assistance monétaire à 147 000 réfugiés syriens. En Ukraine, le bureau de pays a bénéficié de 28 millions de dollars afin de maintenir la capacité du PAM de faire face aux risques émergents et de préserver la sécurité alimentaire de plus de 800 000 bénéficiaires. Le bureau du PAM au Yémen a reçu 27 millions de dollars pour acheter de la nourriture afin de combler les lacunes dans les programmes d'assistance alimentaire générale et de nutrition.
11. Les avances consenties au titre du préfinancement global sont émises sur la base de prévisions de financement exhaustives tenant compte des intentions des donateurs et de l'évolution récente des ressources allouées aux bureaux de pays qui demandent de telles avances. Sur le montant plafond fixé pour le dispositif de prêts internes en faveur des projets, le montant maximal pouvant être utilisé à tout moment au titre du préfinancement global est de 270 millions de dollars.
12. Les avantages du préfinancement global sont largement reconnus et les contributions souples jouent un rôle essentiel dans le remboursement des avances accordées au titre de ce dispositif. En effet, cette souplesse offre au PAM la possibilité d'autoriser les bureaux de pays à engager des dépenses en fonction des projections de financement globales. C'est pour cette raison, notamment, que le PAM continue de plaider en faveur d'un assouplissement des contributions et d'un allègement maximal des conditions de leur affectation. Le recours au préfinancement global s'est poursuivi de manière ciblée en 2025, lorsque les prévisions de financement au niveau national offraient des assurances suffisantes quant aux perspectives de remboursement. Au cours de l'année, des avances d'un montant total de 93 millions de dollars ont été accordées à trois bureaux de pays (voir le tableau 2) comme suit: 66 millions de dollars pour l'Afghanistan, 21 millions de dollars pour le Bangladesh et 6 millions de dollars pour l'Éthiopie. Dans le cas de l'Afghanistan et du Bangladesh, ces avances ont été consenties dans un premier temps au titre du dispositif de prêts internes en faveur des projets et adossées à des contributions de donateurs spécifiques. Toutefois, comme suite à un changement de leur profil de risque, elles ont été reclassées en tant qu'avances au titre du préfinancement global et recouvrées à partir de plusieurs contributions remplissant les conditions requises. Toutes les avances au titre du préfinancement global ont été remboursées au dernier trimestre de 2025.

TABLEAU 2: SITUATION DU DISPOSITIF DE PRÉFINANCEMENT GLOBAL EN 2025 <i>(en millions de dollars)</i>		
Bureau de pays bénéficiaire	Montant total des avances	Montant des avances non soldées (31 décembre 2025)
Afghanistan	66,1	0,0
Bangladesh	21,0	0,0
Éthiopie	6,0	0,0
Total	93,1	0,0

Afghanistan

L'économie afghane reste excessivement fragile. En dépit de quelques progrès localisés sur le plan de la sécurité alimentaire, la situation humanitaire reste très préoccupante et l'insécurité alimentaire atteint des niveaux alarmants. Dans ce contexte, il est essentiel de veiller à ce qu'une assistance vitale soit fournie sans interruption.

En 2025, cinq avances d'un montant total de 74 millions de dollars ont été versées en faveur des opérations du PAM en Afghanistan, dont 66 millions au titre du dispositif de préfinancement global, pour permettre la poursuite des activités sur fond d'incertitude financière persistante. Le PAM a tiré parti des mécanismes de préfinancement pour combler de graves déficits avant de recevoir les contributions de donateurs confirmées.

En moyenne, les avances ont été perçues 30 à 180 jours avant les contributions, ce qui a permis d'intervenir à l'échelle voulue et sans interruption pendant les périodes où les besoins étaient les plus importants.

Soudan

La crise au Soudan s'est considérablement aggravée en 2025, en raison du conflit, de l'effondrement de l'économie et des déplacements massifs de population; l'insécurité alimentaire généralisée et les graves problèmes d'accès ne font qu'exacerber les besoins humanitaires.

Pour combler les déficits de financement en attendant de recevoir les contributions de donateurs confirmées, le PAM a octroyé sept avances d'un montant total de 64 millions de dollars, autorisé les achats d'urgence et planifié plus efficacement les opérations logistiques, limitant ainsi les retards et évitant les perturbations dans les distributions alimentaires, dans un contexte opérationnel extrêmement volatil.

Les avances ont été reçues en moyenne 30 à 90 jours avant les contributions confirmées, ce qui a offert une souplesse financière essentielle et permis de continuer à apporter une assistance vitale au moment opportun et à l'échelle voulue.

Plafond du dispositif de prêts internes en faveur des projets, réserve opérationnelle et gestion des risques

13. En 2022, le Conseil exécutif du PAM a approuvé une modification du plafond du dispositif de prêts internes en faveur des projets, qui est passé d'un montant fixe en dollars à un plafond évolutif pouvant atteindre jusqu'à 10 pour cent de la prévision globale de contribution, sous réserve que ce plafond ne dépasse pas un ratio de 10:1 par rapport à la réserve opérationnelle. En 2025, le PAM a ajusté ce plafond une fois, à la lumière de la prévision globale de contribution révisée. Au début de l'année, le plafond était fixé à 770 millions de dollars, soit 10 pour cent de la prévision globale qui était alors de 7,7 milliards de dollars. Il a été ramené à 640 millions de dollars en février 2025, à la suite d'une révision à la baisse de la prévision globale à 6,4 milliards de dollars. Les avances consenties au titre du dispositif de prêts internes sont restées en-deçà du plafond tout au long de l'année.
14. Une réserve opérationnelle de 130 millions de dollars a été créée pour couvrir les pertes dans l'éventualité où les contributions prévues ne se concrétiseraient pas. Celle-ci n'a été utilisée que deux fois depuis sa mise en place, en 2005 et 2011, pour un montant total de 8,1 millions de dollars³. Depuis 2011, aucune perte n'a été enregistrée.
15. Pour gérer les risques financiers associés au dispositif de prêts internes en faveur des projets et au préfinancement global, le PAM a continué d'appliquer un cadre structuré de gestion des risques fondé sur des prévisions régulières, des analyses détaillées des perspectives de financement visant à évaluer la capacité de remboursement, et un suivi périodique portant sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement et les remboursements effectués. Étant donné que le dispositif de prêts internes en faveur des projets offre des avantages en matière de planification et contribue à améliorer la prévisibilité des ressources pour les opérations, le PAM suit étroitement l'utilisation des avances consenties à ce titre et s'attachera, en 2026, à sensibiliser les donateurs pour faire en sorte que les contributions répondent mieux aux conditions requises pour être utilisées à des fins de préfinancement.
16. Le fait que les contributions répondent rarement à ces conditions et qu'elles ne soient pas prévisibles a continué de limiter le recours au préfinancement au titre du dispositif de prêts internes en 2025. Le montant total des contributions éligibles a chuté de 33 pour cent par rapport à 2024, empêchant le PAM de tirer parti des gains d'efficacité qui découlent d'une planification en amont des ressources, notamment pour ce qui est des achats et des autres activités préparatoires qui, grâce au préfinancement, pourraient être effectués en moyenne 68 jours avant la confirmation des contributions.
17. La situation au Soudan du Sud, où les contributions éligibles ont diminué de 30 millions de dollars (soit 19 pour cent) par rapport à 2024, est un bon exemple d'occasion manquée. Avec des contributions éligibles d'un tel montant, le PAM aurait pu procéder au prépositionnement d'environ 15 000 tonnes supplémentaires de produits alimentaires, gérer plus efficacement les chaînes d'approvisionnement et éviter des opérations aériennes coûteuses, ce qui lui aurait permis d'économiser environ 25 millions de dollars.

³ Les avances non recouvrées pour lesquelles il a fallu puiser dans la réserve concernaient un montant de 5,9 millions de dollars versé en 2005 à une intervention prolongée de secours et de redressement en République démocratique du Congo et un montant de 2,2 millions de dollars pour le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies accordé en 2011.

Recours au Compte d'intervention immédiate en 2025

18. Le CII est un mécanisme de financement multilatéral à la fois souple et renouvelable. Il est utilisé en dernier ressort pour permettre au PAM de fournir une assistance immédiate en avançant des fonds au profit d'activités essentielles destinées à sauver des vies, en l'absence d'autres sources de financement viables. Cette réserve peut être reconstituée au moyen de contributions de donateurs spécifiquement prévues à cet effet, d'autres contributions discrétionnaires et sans aucune affectation particulière versées par des donateurs et, sous réserve de l'approbation du Conseil, de virements effectués à partir d'autres fonds du Programme.
19. Les avances accordées au titre du CII n'ont pas besoin d'être adossées à des contributions prévues spécifiques. Elles peuvent être remboursées, ou "reversées", par toute contribution confirmée, sous réserve que les conditions fixées par les donateurs l'autorisent. Les contributions utilisées pour reconstituer ces fonds sont comptabilisées au titre de l'opération à laquelle elles étaient destinées, conformément aux modalités et conditions définies par le donateur. Si une avance versée au titre du CII n'est pas remboursée à la fin de la période couverte par le PSP pour lequel elle a été consentie, elle est généralement convertie en don.
20. Au 1^{er} janvier 2025, le solde d'ouverture du CII s'élevait à 200,4 millions de dollars. Au cours de l'année, le PAM a mobilisé 244,5 millions de dollars pour le CII (soit 61 pour cent de la cible annuelle, fixée à 400 millions de dollars), répartis comme suit: 53,9 millions de dollars de contributions à emploi spécifique versées par des donateurs; 110,6 millions de dollars de fonds reversés; 5 millions de dollars de produits d'intérêts et de produits accessoires; un virement de 75 millions de dollars approuvé par le Conseil prélevé sur la part non affectée du Fonds général (voir le tableau 3).

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contributions à emploi spécifique destinées au CII	33,9	33,2	29,6	22,6	24,7	64,0	101,1	107,5	74,2	53,9
Fonds reversés	125,2	114,5	68,3	150,0	82,5	70,4	220,4	131,6	146,6	110,6
Autres produits	13,7	28,7	67,1	23,1	77,5	53,8	180,0	155,8	54,2	80,0
<i>Contributions multilatérales</i>	13,7	13,7	23,1	23,1	25,0	30,6	50,0			
<i>Part non affectée du Fonds général</i>							100,0		50,0	75,0
<i>Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes</i>		15,0	44,0		52,5		30,0	150,0		
<i>Excédent du Compte spécial d'auto-assurance du PAM</i>						20,0				
<i>Autres*</i>						3,2		5,8	4,2	5,0
Total des produits	172,8	176,4	165,0	195,7	184,7	188,2	501,5	394,9	275,0	244,5
Fonds affectés	215,2	154,2	144,2	161,0	188,5	220,0	385,0	433,5	196,1	297,3

* Autres: Gains de change provenant de contributions de donateurs, intérêts perçus sur les fonds de donateurs, remboursements de montants non dépensés issus d'allocations accordées au titre du CII et virements de soldes non dépensés issus des contributions versées au profit de PSP, de PSP provisoires, de PSP provisoires de transition, d'opérations d'urgence limitées ou d'autres activités du PAM ayant reçu des fonds, de fonds d'affectation spéciale et de comptes spéciaux, sous réserve de l'approbation du Conseil, le cas échéant.

21. En 2025, des avances s'élevant à 297,3 millions de dollars ont été accordées au titre du CII pour appuyer 26 opérations (voir l'annexe IV), permettant au PAM et à ses partenaires d'intervenir rapidement en cas d'urgence et de renforcer leur niveau de préparation et leur capacité opérationnelle pour entreprendre sans délai des activités en vue de sauver des vies.
22. Cinq opérations ont reçu 71 pour cent des fonds provenant du CII: 68 millions de dollars ont été versés pour apporter une assistance vitale à 1,8 million de personnes au Soudan du Sud; 47 millions pour fournir une assistance à un million de personnes touchées par la famine au Soudan; 40 millions pour livrer des denrées alimentaires à 182 000 bénéficiaires lors des cessez-le-feu dans l'État de Palestine; 35 millions pour faire face à la situation d'insécurité alimentaire grave qui a touché l'Afghanistan pendant l'hiver; et 21 millions pour venir en aide à plus de 150 000 personnes déplacées comme suite à l'aggravation de la crise humanitaire en République démocratique du Congo.
23. En outre, des crédits d'un montant de 3,9 millions de dollars provenant du CII ont servi à financer diverses activités de préparation au titre de dix opérations, visant à faire face à des risques d'ouragan, cyclone ou typhon, d'inondation, de conflit et de déplacement ainsi qu'à des urgences de santé publique, comme des épidémies de mpox ou de choléra. Les avances les plus importantes ont été versées au profit des opérations menées en République bolivarienne du Venezuela, à Cuba, au Malawi, au Mozambique et aux Philippines.
24. Le montant alloué au titre du CII pour financer les activités de préparation a été inférieur à ce qui était prévu et ce pour plusieurs raisons, l'une d'elles étant le nombre important de situations d'urgence complexes et de grande ampleur qui a contraint le PAM à donner la priorité aux interventions d'urgence plutôt qu'aux activités de préparation.
25. Dans l'ensemble, la baisse des contributions a limité l'accès des bureaux de pays au dispositif de prêts internes en faveur des projets ainsi qu'à d'autres fonds, entraînant une dépendance accrue aux ressources du CII (comme en témoigne la diminution de 78 pour cent des allocations accordées au titre du dispositif de prêts internes en 2025, à mettre en regard avec l'augmentation de 52 pour cent de celles allouées au titre du CII pendant la même période). La réduction globale des contributions versées au PAM en 2025 s'est traduite par une baisse à la fois des contributions directes de donateurs au CII et des remboursements effectués sur ce compte par les bureaux de pays, qui ont chuté de 27 et 25 pour cent respectivement.
26. L'année 2025 a montré à quel point le CII, qui est une source de financement de dernier ressort, joue un rôle essentiel en tant qu'instrument de financement souple et maniable dans un contexte financier tendu. Pour que le CII reste efficace, il est nécessaire de le réapprovisionner en temps voulu et à un niveau adéquat afin de préserver son caractère autorenewable et de faire en sorte que des fonds soient disponibles pour pouvoir répondre à tout moment à des situations d'urgence soudaines ou à une augmentation des besoins humanitaires. Il est essentiel de veiller à ce que le CII soit doté de capitaux suffisants pour maintenir la capacité du PAM à fournir rapidement une assistance vitale en l'absence d'autres fonds immédiatement disponibles. Le PAM apprécie l'appui financier que les États Membres et les autres donateurs peuvent apporter en faveur de ce mécanisme important, qui contribue à sauver des vies.

Soudan du Sud

La guerre au Soudan a eu pour effet d'exacerber la crise économique au Soudan du Sud, en provoquant l'arrêt d'un oléoduc essentiel et en perturbant fortement l'approvisionnement des marchés. Le conflit a aussi entraîné la fermeture d'une importante voie d'approvisionnement en provenance du nord, compliquant d'autant plus l'acheminement de l'aide alimentaire vers ces régions, notamment à Bentiu, qui a par ailleurs été frappée par de graves inondations. Face aux déficits de financement et aux perturbations opérationnelles, le bureau du PAM au Soudan du Sud a eu recours aux mécanismes de préfinancement pour intensifier l'assistance alimentaire et nutritionnelle afin de sauver des vies.

En 2025, un montant de 68 millions de dollars a été alloué au titre du CII pour prépositionner 20 487 tonnes de produits divers et apporter une assistance vitale à 1,8 million de personnes en dépit des difficultés d'accès et de financement toujours plus grandes. Cette allocation a aussi permis au PAM de stabiliser les chaînes d'approvisionnement et d'éviter des opérations de transport aérien coûteuses, ce qui représente une économie de 35 millions de dollars.

Myanmar

En mars 2025, un puissant séisme d'une magnitude de 7,7 a dévasté les régions du centre du Myanmar, causant d'énormes dégâts et compromettant l'accès à l'alimentation, aux moyens d'hébergement et aux services de première nécessité.

Une avance de 19 millions de dollars accordée au titre du CII a permis au PAM d'intensifier rapidement l'assistance alimentaire vitale et d'apporter une aide à 448 000 personnes touchées dès les premiers mois de la crise, y compris dans certaines des zones les plus difficiles d'accès. Ces fonds souples ont joué un rôle essentiel pour répondre aux besoins urgents tout en préservant les filières d'approvisionnement mises en place pour les communautés déjà en situation d'insécurité alimentaire grave, en permettant de faire en sorte que l'assistance ne soit pas interrompue à un moment où la demande humanitaire était à son plus haut.

Pays de la Communauté des Caraïbes - Jamaïque

Le 28 octobre 2025, le passage de l'ouragan Melissa a touché plus d'un million de personnes en Jamaïque, dont quelque 359 000 ont eu besoin d'une assistance alimentaire d'urgence et d'autres prestations essentielles. Grâce à l'allocation rapide de 16 millions de dollars accordée au titre du CII, le PAM a pu apporter un soutien rapide à l'intervention d'urgence mise en œuvre par le Gouvernement en livrant des colis alimentaires à 106 000 personnes dès les premiers jours de la crise. Ce financement a également contribué à rétablir l'accès aux zones les plus durement touchées ainsi que les télécommunications, permettant au PAM de passer en peu de temps d'une assistance en nature à un appui de type monétaire en faisant appel aux systèmes nationaux de protection sociale, ce qui montre que le préfinancement est efficace à la fois pour gagner du temps et renforcer les systèmes.

Mozambique

Comme suite aux prévisions annonçant de fortes précipitations et des cyclones au Mozambique, le PAM a aidé l'agence nationale de gestion des risques de catastrophes à utiliser une avance du CII pour améliorer sa préparation aux situations d'urgence en amont de la saison des cyclones 2024-25. Les principales activités ont porté sur le renforcement des capacités, la distribution de matériel, le soutien logistique, les communications d'urgence, les exercices de simulation et la formation du personnel, des partenaires et des comités locaux. Ces activités ont contribué à ce que les interventions puissent être menées dans un délai de 48 à 72 heures, à améliorer la collecte de données et à accroître la coordination. L'expérience a montré l'importance d'efforts continus de renforcement des capacités, d'un resserrement de la collaboration entre les acteurs humanitaires et de l'intégration de mesures de réduction des risques de catastrophe et de protection pour améliorer la résilience, réduire la vulnérabilité et, en fin de compte, renforcer l'état de préparation du pays et l'efficacité des interventions de l'État dans les situations d'urgence.

II. Mécanisme de gestion globale des vivres

27. Le Mécanisme de gestion globale des vivres est un mécanisme de financement stratégique par l'intermédiaire duquel le PAM achète des produits alimentaires en anticipation des besoins opérationnels des bureaux de pays, avant que les contributions ne soient confirmées. Ses objectifs consistent principalement à réduire les délais de livraison de denrées alimentaires, en particulier dans les situations d'urgence, à optimiser les achats en tirant parti de conditions favorables sur les marchés, à réaliser des économies d'échelle et à faciliter les achats locaux et régionaux.
28. Dans le cadre de ce mécanisme, le PAM gère des stocks alimentaires destinés à être distribués en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Asie. Ces stocks sont reconstitués à l'aide de fonds internes sur la base des projections de la demande collective et des ressources attendues pour les bureaux de pays qui utilisent les mêmes couloirs logistiques. Les produits alimentaires stockés au moyen de ce mécanisme sont affectés à des programmes précis dès lors que ceux-ci bénéficient d'un financement garanti par des contributions confirmées ou d'un préfinancement.

Aperçu des activités du Mécanisme de gestion globale des vivres en 2025

29. En 2025, le PAM a enregistré une forte baisse des contributions et a fait face à une incertitude accrue concernant ses perspectives de financement pour 2025 et 2026. Cela a eu pour effet de réduire le degré accepté de risque associé aux achats anticipés et, partant, le recours au Mécanisme de gestion global des vivres par rapport aux années précédentes. Il n'en reste pas moins que près de la moitié des produits alimentaires achetés par les bureaux de pays l'ont été par l'intermédiaire du Mécanisme, ce qui a permis de raccourcir les délais d'approvisionnement de 74 jours en moyenne. En tout, 49 millions de personnes, soit 62,6 pour cent de l'ensemble des bénéficiaires de transferts alimentaires, ont reçu au moins un produit acheté par ce biais.
30. Le PAM a acheté pour ses opérations 805 000 tonnes de produits variés par la voie du Mécanisme, pour un montant de 552,8 millions de dollars⁴. Comme indiqué plus haut, les délais de livraison de ces produits ont été considérablement réduits – en moyenne 33 jours (voir l'annexe V), soit environ un tiers du temps habituellement nécessaire pour l'achat et le transport des denrées alimentaires selon les procédures conventionnelles, qui est de 107 jours –, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace et plus efficiente des ressources.
31. Un approvisionnement rapide en vivres est essentiel dans les situations d'urgence et peut sauver des vies. En 2025, le Mécanisme a facilité l'acheminement de produits alimentaires dans 48 pays, y compris au profit d'opérations coordonnées au niveau central de renforcement des interventions, dont celles visant à faire face à la crise régionale soudanaise et à la situation d'urgence à Gaza, et d'opérations exigeant l'attention du Siège, dont celles mises en œuvre en Afghanistan, au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Haïti, au Mali, au Mozambique, au Myanmar, au Niger, au Nigéria, en Somalie, en République arabe syrienne et au Yémen. Ces pays ont reçu 91 pour cent du volume total des produits achetés par l'intermédiaire du Mécanisme, ce qui montre à quel point celui-ci est important dans les interventions d'urgence.

⁴ Ce montant inclut le coût des produits alimentaires ainsi que les autres coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, tels que le transport et le stockage.

32. L'intervention menée face à la crise régionale soudanaise a encore fortement bénéficié du Mécanisme en 2025: 80 pour cent de l'ensemble des denrées achetées pour les opérations au Soudan, au Tchad et au Soudan du Sud – soit 135 000 tonnes de produits variés d'une valeur de 103,5 millions de dollars – ont ainsi été achetées de façon anticipée et livrées dans un délai moyen de 37 jours, soit 80 jours de moins que le délai moyen enregistré pour ces pays lorsque des méthodes d'achat et de livraison conventionnelles sont utilisées (117 jours). En comparaison, seulement 16 pour cent des produits alimentaires destinés aux opérations dans la bande de Gaza ont été achetés de cette façon, la plupart des denrées incluses dans l'assortiment pour ces opérations n'étant pas disponibles via le Mécanisme. En revanche, près de 100 pour cent des produits faisant partie de l'assortiment alimentaire habituel mis à disposition par la voie du Mécanisme – comme les aliments nutritifs spécialisés et le blé – ont été achetés par ce biais.
33. Outre le fait de vouloir réduire les délais, le PAM s'efforce de tirer parti de la possibilité donnée par le Mécanisme d'engager des dépenses pour acheter des produits alimentaires lorsque les conditions sur les marchés sont favorables, ce qui n'est pas évident lorsque les perspectives de financement sont incertaines. Toutefois, en 2025, plus de 90 pour cent des achats faits par l'intermédiaire du Mécanisme en Afrique de l'Ouest ont été effectués pendant la saison des récoltes, lorsque les prix sont généralement plus bas. Il demeure essentiel d'améliorer la visibilité des rentrées de fonds pour mieux profiter des possibilités stratégiques d'achats saisonniers à l'échelle mondiale qu'offre le Mécanisme.
34. En 2025, 51 pour cent des produits alimentaires achetés par les bureaux de pays par la voie du Mécanisme (soit un total de 413 000 tonnes, pour une valeur de 212,9 millions de dollars) provenaient de marchés locaux et régionaux. Le Mécanisme a contribué à renforcer l'approvisionnement local en achetant 43 500 tonnes de nourriture d'une valeur de 22,3 millions de dollars auprès de petits exploitants.
35. Le PAM a besoin d'un approvisionnement stable en aliments nutritifs spécialisés pour améliorer l'apport nutritionnel des populations vulnérables. Le Mécanisme joue un rôle crucial pour assurer la fourniture rapide et régulière de ces produits. En 2025, les bureaux de pays ont acheté 101 100 tonnes d'aliments nutritifs spécialisés par son intermédiaire, pour un coût de 187,2 millions de dollars, ce qui représente 13 pour cent du volume total et 39 pour cent de la valeur totale des achats effectués par les bureaux de pays par la voie du Mécanisme.

Plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres

36. Les achats réalisés par les bureaux de pays par l'intermédiaire du Mécanisme en 2025 ont diminué de 32 pour cent par rapport à 2024, ce qui coïncide avec la baisse globale des financements. Ce recul s'explique à la fois par la restriction des ressources et par la capacité réduite du PAM de prendre des risques liés aux achats anticipés, même lorsque ces achats auraient pu améliorer la rapidité et le rapport coût-efficacité de l'assistance alimentaire. Ils ont représenté 9 pour cent du montant total des contributions faites au PAM (voir le tableau 4).

TABLEAU 4: PRODUITS PROVENANT DES CONTRIBUTIONS PAR RAPPORT AU PLAFOND DU MÉCANISME DE GESTION GLOBALE DES VIVRES ET AUX ACHATS EFFECTUÉS PAR SON INTERMÉDIAIRE					
Année	Montant total des contributions* (en milliards de dollars)	Plafond du Mécanisme (en millions de dollars)	Plafond du Mécanisme en pourcentage du montant total des contributions	Achats effectués par les bureaux de pays par l'intermédiaire du Mécanisme (en millions de dollars)	Achats effectués par les bureaux de pays par l'intermédiaire du Mécanisme en pourcentage du montant total des contributions
2016	5,8	350	6,0	636,6	11,0
2017	6,0	350	5,8	861	14,4
2018	7,2	500	6,9	917,2	12,7
2019	8,0	560	7,0	932,2	11,7
2020	8,4	560	6,7	942,8	11,2
2021	9,4	660	7,0	1 532	16,3
2022	14,1	950	6,7	2 286,2	16,2
2023	8,3	1 000	12,0	1 164,6	140
2024	9,8	890	9,1	927,8	9,5
2025	6,1	640	10,5	552,8	9,1

* Source pour 2016-2025: contributions financières et contributions en nature telles que figurant dans les états financiers du PAM.

37. Tout comme le plafond du dispositif de prêts internes en faveur des projets, le plafond du Mécanisme a été ajusté une fois en 2025, à la lumière des prévisions globales de financement du PAM. Initialement fixé à 770 millions de dollars – soit 10 pour cent de la prévision établie en début d'année, qui était de 7,7 milliards de dollars – il a été ramené à 640 millions de dollars en février 2025, à la suite d'une révision à la baisse de la prévision à 6,4 milliards de dollars.

Gestion des risques et pertes de produits alimentaires

38. En 2025, le Mécanisme a connu des problèmes liés à la qualité, à l'emballage et à la péremption des produits, qui ont entraîné des pertes d'un montant total s'élevant à 2,6 millions de dollars. Celles-ci ont été recouvrées par le système d'auto-assurance du PAM et représentent 0,7 pour cent de la valeur des stocks alimentaires reconstitués à l'aide d'achats anticipés effectués à cet effet.

39. Outre le fonds d'auto-assurance du PAM, la réserve du Mécanisme, qui s'établit à 6 millions de dollars, a été mise en place en 2014 pour servir de filet de sécurité. En 2025, il n'a pas été nécessaire d'y puiser.

III. Financement des services internes

40. Le PAM renforce son efficacité opérationnelle en fournissant un préfinancement au moyen de trois mécanismes de financement des services internes: le Mécanisme de budgétisation des investissements, le dispositif de prestations facturées au service rendu et le dispositif du Centre de gestion du parc automobile. Avec l'approbation du Conseil, le plafond global du financement des services internes a été porté à 200 millions de dollars en 2023, et la possibilité d'utiliser le compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes en tant que réserve pour ce financement a été reconduite. L'affectation d'un préfinancement au titre de ces trois mécanismes est établie en fonction de la demande prévue et peut être adaptée selon les besoins, dans la limite du plafond global, si les prévisions évoluent.
41. Comme indiqué dans le tableau 5, 25,2 millions de dollars d'avances ont été accordées en 2025 en faveur de divers projets et 23,2 millions de dollars ont été remboursés. Au 31 décembre 2025, les avances non soldées s'élevaient à 66,5 millions de dollars, répartis comme suit: 46,1 millions d'avances au titre du Mécanisme de budgétisation des investissements et 20,4 millions au titre du dispositif du Centre de gestion du parc automobile. Aucune avance au titre des prestations facturées au service rendu n'était due à cette date.

TABLEAU 5: SITUATION DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES SERVICES INTERNES <i>(en millions de dollars)</i>						
Dispositif	Plafond	Avances non soldées (au 1^{er} janvier 2025)	Montants remboursés	Avances versées	Avances non soldées (au 31 décembre 2025)	Disponibilités (au 31 décembre 2025)
Mécanisme de budgétisation des investissements	125,0	45,0	15,4	16,5	46,1	78,9
Prestations de services facturées	45,0	0,0	0,3	0,3	0,0	45,0
Centre de gestion du parc automobile	30,0	19,5	7,5	8,4	20,4	9,6
Total	200,0	64,5	23,2	25,2	66,5	133,5

Mécanisme de budgétisation des investissements

42. Le Mécanisme de budgétisation des investissements permet de verser des avances en faveur de projets d'équipement dont les avantages économiques et les gains d'efficacité sont quantifiables et peuvent être démontrés. Il s'agit d'un élément central de l'architecture de financement des services internes du PAM, qui permet à ce dernier de réaliser des investissements pluriannuels essentiels au maintien de son efficacité opérationnelle. En 2025, 16,5 millions de dollars ont été avancés au total par l'intermédiaire de ce dispositif, au profit de trois initiatives stratégiques:

- le projet de relocalisation du bureau du PAM en République-Unie de Tanzanie, qui emménagera dans des locaux partagés avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans le pays, dans le but de consolider les fonctions administratives en un lieu unique afin de réduire les frais d'hébergement à long terme et d'améliorer la cohérence opérationnelle;
 - le régime d'auto-assurance santé du PAM, qui est conçu pour générer des économies en limitant la dépendance à l'égard des marchés d'assurance externes;
 - la dernière étape de la mise en œuvre de la stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé⁵, adoptée par le PAM en 2020, qui vise à obtenir des recettes durables grâce à une nouvelle méthode de sollicitation de dons auprès des particuliers tirant parti de modalités de mobilisation innovantes (plateformes numériques et médias sociaux, par exemple) pour élargir la base de sympathisants du PAM.
43. L'état des remboursements au Mécanisme de budgétisation des investissements continue de faire l'objet d'un suivi attentif; ainsi, bien que les ressources destinées aux opérations du PAM aient diminué en 2025, 13 initiatives, sur les 14 financées par le Mécanisme, progressent conformément au calendrier prévu, voire sont en avance sur le calendrier. En 2025, les remboursements en faveur du Mécanisme se sont élevés en tout à 15,4 millions de dollars, soit 103 pour cent du montant prévu par le plan de remboursement pour l'année. En effet, trois projets (à savoir le projet d'aménagement aux Philippines, le projet d'expansion de la plateforme logistique d'Abéché pour le Soudan et le projet de locaux communs en Ouganda) ont donné lieu à des remboursements anticipés, qui sont venus s'ajouter à ceux, prévus, effectués par les bureaux du PAM au Soudan du Sud (remise en état d'itinéraires logistiques), en Algérie et au Nigéria (relocalisation et réfection des locaux) ainsi qu'au Soudan et au Tchad (rénovation et construction de locaux et réhabilitation d'une plateforme logistique). Les seuls arriérés enregistrés en 2025 concernent le projet de remise en état des bureaux au Mali, des retards dans les travaux et des difficultés de financement ayant contraint le bureau de pays à repousser 40 pour cent des versements prévus. Des mesures d'atténuation ont été prises pour rattraper ces retards et faciliter les remboursements en temps voulu.
44. Le PAM continue d'appliquer son approche en matière de gouvernance et de gestion des risques, dans le cadre de laquelle les avances consenties au titre du Mécanisme de budgétisation des investissements sont censées être remboursées conformément aux calendriers pluriannuels initialement mis en place, garantissant ainsi le caractère autorenewable du dispositif et sa capacité à continuer de soutenir les priorités institutionnelles. À la fin de 2025, le solde non réglé des avances accordées par le Mécanisme s'élevait à 46,1 millions de dollars, sur lesquels 12,4 millions de dollars devraient être remboursés en 2026 et le reste d'ici à 2030, comme indiqué dans le tableau 6.

⁵ "Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2020-2025)" (WFP/EB.2/2019/4-A/Rev.1).

TABLEAU 6: MÉCANISME DE BUDGÉTISATION DES INVESTISSEMENTS: MONTANTS DUS ET PLAN DE REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025 (en millions de dollars)							
Objectif du financement	Montants dus	Plan de remboursement					
Année		2026	2027	2028	2029	2030	Total
Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé	28,9	5,8	5,8	5,8	5,8	5,7	28,9
Régime d'auto-assurance santé	5,8					5,8	5,8
Tchad (rénovation de bureaux auxiliaires)	4,7	1,2	1,2	1,2	1,1		4,7
Mali (construction d'un nouveau bureau)	3,3	2,5	0,8				3,3
Assurances sur les données relatives aux transferts de type monétaire	1,4	1,4					1,4
Tchad (expansion de la plateforme logistique d'Abéché)	1,2	1,0	0,2				1,2
République-Unie de Tanzanie (relocalisation vers des locaux partagés avec d'autres entités des Nations Unies)	0,57	0,37	0,2				0,57
Algérie (rénovation du bureau de pays)	0,19	0,09	0,1				0,19
Nigéria (amélioration de six locaux sur le terrain)	0,04	0,04					0,04
Total	46,1	12,4	8,3	7,0	6,9	11,5	46,1
Pourcentage du montant total		27	18	15	15	25	100

Prestations facturées au service rendu

45. Le dispositif des prestations facturées au service rendu permet d'accorder des avances afin de couvrir le coût des services internes assurés de manière centrale. Celles-ci sont remboursées tout au long de l'année au moyen des sommes facturées aux utilisateurs des services en question.
46. En 2025, 0,3 million de dollars ont été avancés au titre des prestations facturées au service rendu pour financer la modernisation du modèle de gestion des voyages, qui met l'accent sur le devoir de protection, l'efficacité, la transparence et la durabilité. Ce modèle prévoit la mise en place d'une "carte logée", qui sera désormais obligatoire pour passer contrat avec une société de gestion de voyages. Il n'y avait aucune avance non remboursée en date du 31 décembre 2025.

Dispositif de financement du Centre de gestion du parc automobile

47. Le dispositif de financement du Centre de gestion du parc automobile permet d'accorder des avances pour répondre aux besoins du PAM concernant son parc automobile et la location de véhicules, notamment au Centre de gestion du parc automobile du PAM (anciennement Programme mondial d'achat-location de véhicules, pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des services relatifs au parc de véhicules légers et blindés), au compte spécial destiné à l'assurance des véhicules, au parc mondial de camions et, depuis 2023, au Parc de véhicules des Nations Unies, une initiative conjointe menée par le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces dépenses sont recouvrées au moyen des frais de location de véhicules facturés aux bureaux de pays et aux autres utilisateurs des services fournis. Ce dispositif contribue à renforcer la normalisation et à améliorer le rapport coût-efficacité, car il permet au PAM de procéder à des achats centralisés et groupés de véhicules et, partant, de profiter de coûts réduits.
48. En 2025, 8,4 millions de dollars ont été avancés par la voie de ce dispositif pour financer l'initiative relative au Parc de véhicules des Nations Unies. Aucune avance n'a été versée au profit du Centre de gestion du parc automobile du PAM ni au parc mondial de camions. Pour ce qui est des remboursements, un montant total de 7,5 millions de dollars a été reçu en 2025 de la part du Centre de gestion du parc automobile du PAM, du Parc de véhicules des Nations Unies ainsi que des bureaux du PAM en Éthiopie et au Soudan, au titre de leur parc de camions. Au 31 décembre 2025, l'encours des avances consenties au titre de ce dispositif s'établissait à 20,4 millions de dollars, et concernait pour la majorité le Parc de véhicules des Nations Unies. En tout, 7,4 millions de dollars devraient être remboursés en 2026, le reste devant être récupéré d'ici à 2031, conformément au calendrier indiqué dans le tableau 7, ci-dessous.

TABLEAU 7: DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU CENTRE DE GESTION DU PARC AUTOMOBILE: AVANCES NON SOLDÉES ET PLAN DE REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025 (en millions de dollars)							
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Parc de véhicules des Nations Unies	4,1	3,0	2,7	3,5	3,3	0,5	17,1
Centre de gestion du parc automobile	3,3						3,3
Total	7,4	3,0	2,7	3,5	3,3	0,5	20,4
Pourcentage du montant total	36	15	13	17	16	2	100

Financement consenti par le dispositif du Centre de gestion du parc automobile au Parc de véhicules des Nations Unies

49. Le PAM peut, par l'intermédiaire du dispositif de financement Centre de gestion du parc automobile, avancer des fonds au Parc de véhicules des Nations Unies, qui offre des services de location de véhicules et de gestion du parc automobile aux entités du système. Cette initiative cofinancée par le PAM et le HCR fonctionne sur la base du recouvrement intégral des coûts et a pour objectif de générer des gains d'efficacité à l'échelle du système grâce à une gestion centralisée du parc automobile. Elle s'inscrit dans la droite ligne de l'initiative ONU80, qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficacé du système dans son ensemble. Ce modèle requiert des dépenses d'équipement en amont pour acheter des véhicules, qui sont ensuite loués aux organismes clients, les coûts étant recouverts progressivement grâce aux recettes générées par la location et par la vente des véhicules au terme de leur durée d'utilisation. Si des investissements annuels restent nécessaires pendant la phase initiale d'expansion pour financer les achats de véhicules, les coûts de fonctionnement devraient à terme être couverts par les recettes, de sorte que le parc sera entièrement autofinancé.
50. Depuis 2023, le PAM et le HCR ont consenti des avances d'un montant de 36,7 millions de dollars – à hauteur de 50 pour cent chacun – au Parc de véhicules des Nations Unies, pour lui permettre de poursuivre ses achats. Les taux de remboursements sont bons, puisque toutes les sommes dues en 2025 avaient été remboursées au début de 2026. En 2025, le Parc de véhicules des Nations Unies a renforcé son rôle en tant que service consolidé de location de véhicules légers pour le système des Nations Unies, et gère maintenant près de 1 000 contrats de location actifs conclus avec 27 entités dans une centaine de pays. Les recettes générées par ces contrats se sont élevées à 4,3 millions de dollars en 2025, contre 2,3 millions en 2024, tandis que, dans le même temps, le déficit d'exploitation a été ramené de 2,7 millions à 0,6 million de dollars É.-U. grâce aux gains d'efficacité et aux économies d'échelle réalisés. À mesure que le nombre de contrats de location augmente, on enregistre une baisse des coûts d'exploitation par contrat (les coûts fixes étant répartis sur un plus grand nombre de contrats), qui s'accompagne d'une hausse du total des recettes liées aux frais de gestion. On s'attend donc à ce que le déficit d'exploitation se transforme en excédent en 2027.
51. En 2026, les besoins en capitaux devraient atteindre les 48,6 millions d'euros, correspondant à l'achat de 1 128 véhicules. Le PAM et le HCR cesseront progressivement de fournir des services de location pour leurs propres opérations et deviendront clients du Parc de véhicules des Nations Unies, auprès duquel ils souscriront des contrats de location. Cette transition est expliquée plus avant dans les paragraphes 53 à 54 ci-après. Pour le PAM, cela se traduira par une avance supplémentaire de 5,9 millions de dollars au Parc de véhicules des Nations Unies, ce qui portera le montant total du préfinancement consenti au profit de ce dernier à 23 millions de dollars en 2026.
52. Dans l'ensemble, l'élargissement et l'amélioration des résultats financiers du Parc de véhicules des Nations Unies ont eu pour effet de renforcer la fiabilité du parc, la continuité des opérations et l'efficacité des services fournis aux différentes entités et opérations. Compte tenu de l'importance stratégique que revêt cette initiative pour atteindre les objectifs d'efficacité fixés, en particulier dans le contexte d'ONU80 et d'autres réformes du système des Nations Unies, le PAM continuera de se pencher sur les mécanismes de financement adaptés pour maintenir les flux de capitaux indispensables à l'expansion et à la réussite du Parc de véhicules des Nations Unies.

Changement stratégique de prestataire pour les contrats de location du PAM: du Centre de gestion du parc automobile au Parc de véhicules des Nations Unies

53. En 2026, le PAM a entamé une transition progressive visant à passer du Centre de gestion du parc automobile au Parc de véhicules des Nations Unies pour ses contrats de locations de véhicules. Par conséquent, il sera mis fin à la location directe de véhicules légers et blindés à mesure que le Programme transfèrera tous ses nouveaux contrats de location au Parc de véhicules des Nations Unies. Il s'agit là d'une étape importante vers un modèle de gestion unifiée et efficiente du parc automobile à l'échelle interorganisations, qui s'inscrit dans le cadre des efforts plus largement déployés par le PAM pour optimiser les services d'appui, réduire la fragmentation et favoriser la viabilité financière à long terme.
54. Si tous les nouveaux contrats de location conclus pour les opérations du PAM seront assurés par le Parc de véhicules des Nations Unies, les contrats en cours avec le Centre de gestion du parc automobile se poursuivront jusqu'à leur expiration. Le changement de prestataire deviendra donc pleinement effectif au bout de six ans pour les véhicules légers et de neuf ans pour les véhicules blindés (la durée de vie opérationnelle de ceux-ci étant supérieure). Les paiements effectués au titre des contrats restants continueront d'être versés sur le compte spécial du Centre de gestion du parc automobile du PAM, dont les recettes diminueront progressivement à mesure que les contrats expireront. Ces recettes serviront en premier lieu à rembourser l'avance non soldée de 3,3 millions de dollars au Centre de gestion du parc automobile, puis à financer les futures dépenses d'équipement nécessaires du Parc de véhicules des Nations Unies ou à réduire les frais de locations dus par le PAM au titre de ses contrats.

Conclusion

55. En 2025, les mécanismes de financement stratégique du PAM sont restés indispensables pour assurer la continuité des opérations vitales dans un contexte de réduction drastique des ressources. Les services de gestion interne ont continué de jouer un rôle essentiel en permettant de verser des avances en faveur de projets d'équipement qui assurent l'efficacité opérationnelle du PAM. Le dispositif de prêts internes en faveur des projets, le CII et le Mécanisme de gestion globale des vivres ont permis de procéder à des achats anticipés, de prépositionner des produits alimentaires et d'intervenir rapidement lors de certaines des crises les plus graves au monde. Toutefois, sous l'effet conjugué de la baisse des contributions globales, du nombre plus faible de contributions pouvant servir au préfinancement et d'une moindre prévisibilité du financement futur, le recours à ces mécanismes s'est avéré plus difficile. En conséquence, les possibilités d'intervenir rapidement se sont réduites, le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement s'est accru et, dans plusieurs opérations, il a fallu recourir davantage à des solutions coûteuses pour acheminer l'aide. La baisse constante des financements et des contributions pouvant être utilisées au titre du dispositif de prêts internes en faveur des projets mettent en péril les progrès considérables que le PAM a accomplis dans la réduction des délais et des coûts.
56. Les mêmes contraintes que celles qui ont limité l'utilisation de ce dispositif ont également accru la dépendance à l'égard du CII en tant que solution de financement en dernier ressort, alors même que les objectifs fixés pour sa reconstitution n'étaient pas atteints. Si le CII a permis au PAM d'atténuer les effets les plus graves des déficits de financement dans les situations d'urgence majeures, la faiblesse et l'imprévisibilité des rentrées de fonds ont contraint l'organisation à opérer des choix difficiles en matière de priorités. Dans ces conditions, les moyens dont dispose le PAM pour amortir les fluctuations, protéger les ménages vulnérables d'une réduction soudaine des rations ou de la valeur des transferts et maintenir les services essentiels sont de plus en plus limités, ce qui accroît encore les risques humanitaires dans des contextes déjà fragiles.

57. A l'avenir, il sera essentiel d'élargir l'accès à des contributions pluriannuelles souples à affectation très peu contraignante si l'on veut préserver la portée de l'action humanitaire. Ces contributions constituent la base d'un préfinancement efficace: elles augmentent le volume des ressources pouvant être utilisées au titre du dispositif de prêts internes en faveur des projets, assurent la prévisibilité requise pour recourir de manière stratégique au Mécanisme de gestion globale des vivres et permettent une capitalisation rapide ainsi qu'une utilisation des fonds autorenouvelables du CII. En augmentant cette part du financement, le PAM et ses partenaires peuvent gagner un temps précieux dans les situations d'urgence, limiter leur dépendance à l'égard de solutions coûteuses adoptées en dernier ressort et maintenir une assistance plus stable et mieux adaptée aux besoins, même dans un contexte de pression sur les ressources globales. Le PAM s'attachera donc en priorité à collaborer avec les États membres et les donateurs en vue d'accroître les financements souples et pluriannuels, de réduire la préaffectation des ressources, et de mieux mettre les modalités de financement en adéquation avec l'action anticipée, rapide et nécessaire pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables.

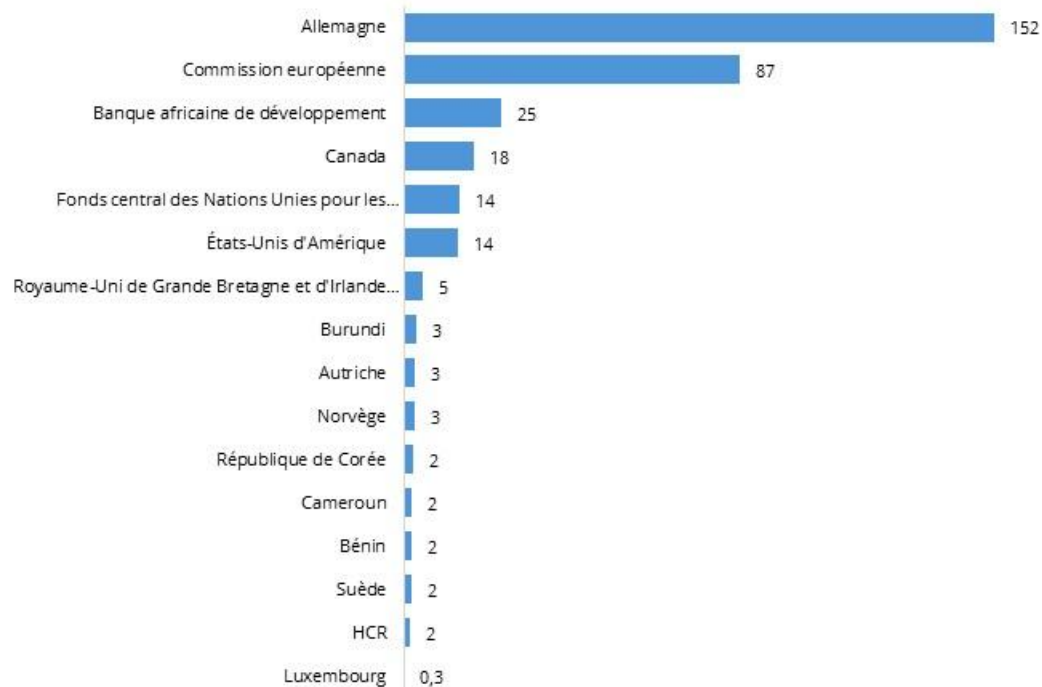
ANNEXE I**Prêts internes en faveur des projets: préfinancement adossé à des prévisions de contribution spécifiques (2025)***Hors préfinancement global*

Bureau de pays	Montant total des avances (en millions de dollars)
Soudan	64
Liban	29
Ukraine	28
Yémen	27
Niger	25
Tchad	24
République arabe syrienne	22
Mali	11
État de Palestine	10
Burkina Faso	9
Soudan du Sud	9
Éthiopie	9
Bangladesh	8
Afghanistan	8
Haïti	8
Ouganda	5
Mauritanie	5
Malawi	4
Nigéria	4
Burundi	3
Égypte	3
Philippines	3
Bénin	2,6
Kenya	2
Cameroun	2
Venezuela (République bolivarienne du)	1,8
Côte d'Ivoire	1,6
Myanmar	1,5
Somalie	1,4
Madagascar	1,3
Jordanie	0,6
République de Moldova	0,5
Iraq	0,4
Népal	0,3
Total	334

Montants avancés par domaine d'activité (en millions de dollars)



Montants avancés par donateur- garant (en millions de dollars)

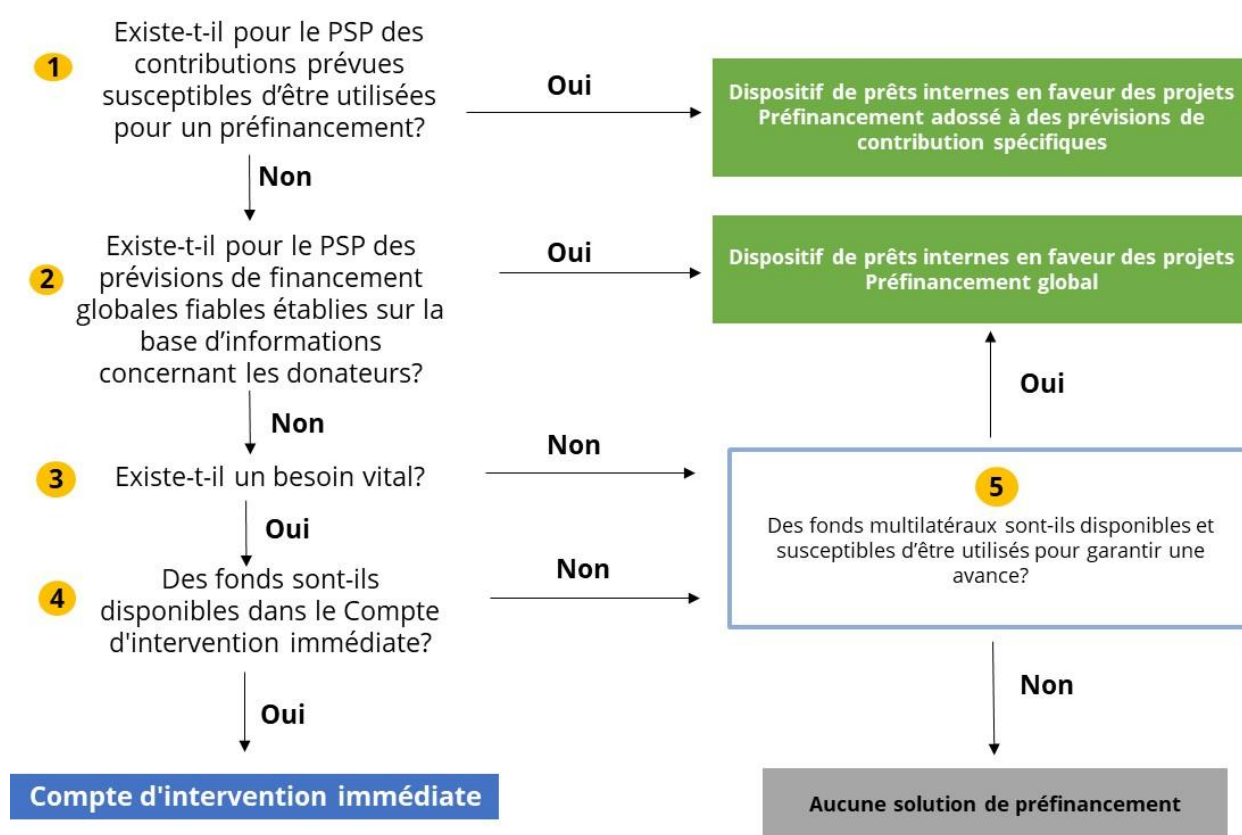


ANNEXE II

Procédure de décision concernant le recours aux prêts internes en faveur des projets ou au Compte d'intervention immédiate

Le PAM a recours à deux mécanismes qui autorisent les responsables de programme à engager des dépenses de manière anticipée: le dispositif de prêts internes en faveur des projets et le CII. La figure ci-après illustre la procédure suivie pour décider lequel de ces deux mécanismes doit être utilisé.

Figure 1: Procédure de décision concernant le recours au dispositif de prêts internes en faveur des projets ou au Compte d'intervention immédiate



ANNEXE III**Contributions à la reconstitution du Compte d'intervention immédiate en 2025**

Contribution	Montant (<i>en millions de dollars</i>)
Contributions spécifiquement destinées à la réserve du CII	53,9
Allemagne	13,9
Secteur privé	10,9
Suisse	8,8
Autriche	6,5
Belgique	5,8
Canada	3,5
France	2,3
Luxembourg	1,3
Norvège	0,7
Liechtenstein	0,2
Autres produits	80,0
Part non affectée du Fonds général	75,0
Autres*	5,0
Fonds reversés	110,6
Total des produits	244,5

* Autres: Gains de change provenant des contributions de donateurs, intérêts perçus sur les fonds de donateurs, remboursements de montants non dépensés issus d'allocations accordées au titre du CII et soldes non dépensés issus des contributions versées au profit de PSP, de PSP provisoires, de PSP provisoires de transition, d'opérations d'urgence limitées ou d'autres activités du PAM ayant reçu des fonds, de fonds d'affectation spéciale et de comptes spéciaux, sous réserve de l'approbation du Conseil, le cas échéant.

ANNEXE IV**Affectations au titre du Compte d'intervention immédiate en 2025
(en millions de dollars)**

Bureau de pays	Transferts non assortis de conditions	Programmes à dimension nutritionnelle	Préparation aux situations d'urgence	Transport aérien	Module de la logistique	Total
Soudan du Sud	68,0					68,0
Soudan	43,6	3,0				46,6
État de Palestine	40,0					40,0
Afghanistan	21,2	13,5				34,7
République démocratique du Congo	15,3	2,0		3,7		21,0
Myanmar	17,8	0,9				18,7
Bureau multipays pour les Caraïbes	15,0				1,0	16,0
Burundi	9,3		0,2			9,5
Mali	5,4	2,2				7,6
Mozambique	4,7		0,9		0,2	5,8
République centrafricaine	4,3	0,2				4,5
Kenya	4,5					4,5
Cuba	3,8		0,6			4,4
Éthiopie	3,7					3,7
Haïti	2,8			0,5		3,3
Pakistan	2,2					2,2
Équateur	1,8					1,8
Venezuela (République bolivarienne du)	1,1		0,6			1,7
Malawi			0,6		0,5	1,1
République dominicaine	0,5					0,5
Philippines			0,5			0,5
Sri Lanka	0,5					0,5
Pays et territoires insulaires du Pacifique			0,1		0,2	0,3
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes			0,2			0,2
Rwanda			0,1			0,1
Côte d'Ivoire			0,1			0,1
Total	265,5	21,8	3,9	4,2	1,9	297,3

ANNEXE V

Réduction des délais obtenue en 2025 par les 15 plus grands bureaux de pays grâce au Mécanisme de gestion globale des vivres

Bureau de pays	Délai de livraison pour la chaînes d'approvisionnement (en mois)	Délai de livraison avec le Mécanisme de gestion globale des vivres (en mois)	Gain de temps (en mois)	Gain de temps (en pourcentage)
Afghanistan	2,8	0,7	2,2	77
Soudan du Sud	3,2	0,7	2,5	78
Éthiopie	4,9	1,2	3,8	76
Yémen	2,5	1,2	1,2	50
République arabe syrienne	2,4	1,4	1,1	44
Malawi	3,3	0,9	2,4	74
Soudan	5,4	2,5	2,9	54
État de Palestine	5,2	2,3	3,0	57
Tchad	4,4	1,3	3,1	70
Niger	3,3	0,6	2,7	82
Burkina Faso	4,0	0,6	3,4	85
Nigéria	3,5	0,8	2,7	77
Ouganda	2,7	0,3	2,4	89
République démocratique du Congo	4,9	1,6	3,3	68
Mozambique	5,5	2,2	3,3	60
Délais de livraison moyens pour les 15 plus grands bureaux de pays	3,6	1,1	2,5	69

Liste des sigles utilisés dans le présent document

PSP	plan stratégique de pays
CII	Compte d'intervention immédiate
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés